



PRESTATION Groupe Cegara

Suivi post installation

Objectifs

- S'assurer du respect de vos engagements (*DNJA, prêt d'honneur, réglementations agricoles...*)
- Apporter un regard extérieur sur les résultats technico-économiques
- Optimiser l'organisation et les résultats de vos productions
- Sécuriser la réalisation de votre projet



Comment ?

- Nous vous **rencontrons** sur votre exploitation dans les 5 ans qui suivent l'installation, aux moments les plus opportuns pour vous
- Nous **détections et analysons** les écarts observés par rapport au projet et en lien avec les orientations retenues
- Nous concluons sur le respect de vos engagements et sur les éventuelles démarches de mise en conformité à mettre en œuvre



Documents remis

A chaque entretien, un suivi technico économique ou un suivi avec approche globale de l'exploitation + selon besoin : établissement des documents réglementaires (JA)



Éléments nécessaires

- Comptabilité de l'année
- Fichier des emprunts, immobilisations et subventions depuis l'installation

Nos atouts

- Des **conseillers expérimentés**, ayant la connaissance de la réglementation liée à l'installation, des spécificités locales
- Un conseil personnalisé et indépendant



Plus d'infos sur les aides à l'installation : www.groupecegara.fr



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

	Tarifs non-adhérents	Tarifs adhérents
Forfait	Non accessible	70 € HT (470 € – 400 € d'aides potentielles)



Sylvie CROUZET DUVAL (33)
Virginie LANNUZEL (47)
Conseillères d'entreprise
05 53 64 47 37
contact.installation@groupecegara.fr
cegara.fr

Accompagnement dans nos bureaux de Martillac (33) /
Marmande (47) et / ou sur l'exploitation